

KARTING

Dimanche 10 Juin 2018



PRIX DANIEL JACQUEMOT

www.karting-normandie.fr

f ASK ROUEN 76

Michel Podevin,
Champion de Normandie
KZ 2 Gentleman 2018



**CIRCUIT LUCIEN LEBRET
À ANNEVILLE-AMBOURVILLE**

**ENTRÉE
GRATUITE**



Eden hotel**
Bois-Guillaume



MVS
PROPRIETÉ DE LA VILLE DE ROUEN

ASK 76
Rouen



Cabinet Franck Dorison
l'Assurance sur mesure des Entreprises
agence.dorison@paxa.fr - 02 32 40 62 55

Département
& Energies Nouvelles



F.C.H.
SABIERES
CAPOULADE



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

LANOS
Menuiserie

LANOS
Isolation

SF Automatech

REGLEMENT

Prix Daniel JACQUEMOT

10 Juin 2018 - Anneville

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Organisateur :

L'ASK Rouen 76 organise le **Prix Daniel JACQUEMOT** sur le circuit permanent d'Anneville - Ambourville, classé par la FFSA en Catégorie 1.1 en date du 5 juin 2015 sous le **N°76 13 15 0909 E 11 A 1217**.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Règlement Sportif National, du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting.

Cette course est organisée conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. Validation du règlement

Le présent règlement est transmis à la FFSA pour approbation après validation par la Ligue karting Normandie.

1.3. Nomination des Officiels

L'ASK Rouen 76 peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures au club, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

Directeur de course	:	Jean-Mary DEMONDION	Lic. n° 102 991
Directeur de course adjoint	:	Jean-Charles DUMONT	Lic. n° 60 837
Président Commission Sportive	:	Nathalie LETNIEWSKA	Lic. n° 190 652
Commissaire sportif	:	Maxime PONCELET	Lic. n° 68 913
Commissaire Sportif	:	Franck VASSEAUX	Lic. n° 102 101
Responsable Commissaires Techniques	:	François ONFROY	Lic. n° 169 806
Commissaire Technique	:	Paul VASSORT	Lic. n° 64 791
Commissaire Technique	:	Patrick GAINIE	Lic. n° 59 039
Responsable des Commissaires de Piste:		Cyril MORTIMER	Lic. n° 218 766
Responsable du Chronométrage	:	Thierry RANCHIN	Lic. n° 58 674
Adjoint Chronométrage	:	Jean-Christophe PREVEL	Lic. n° 73 969
Adjoint Chronométrage	:	Frédéric VETU	Lic. n° 153 480
Responsable Coupes de marques	:	Cyrille Martin	Lic. n° 139 155
Médecin	:	Docteur Hussein RKAIN	

1.4. Assurance

L'ASK Rouen 76 a souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur pour cette épreuve

ARTICLE 2. CONCURENTS ET PILOTES

2.1. Licences

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un Titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou **d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.**

2.2. Montants des engagements

Le droit d'engagement est fixé à **80 € (60 € pour les Minimes)**, majoré de 10 € à partir du Mardi précédent la course. Pour les titulaires d'une licence ASA ne s'étant pas acquittés de la cotisation annuelle CRK Normandie, l'engagement est majoré de 25 €.

ARTICLE 3. CATEGORIES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Minimum de 6 pilotes et maxi 36 par catégorie (200 maximum sur l'épreuve).

3.1. Catégories Fédérales

Minime, Cadet, Nationale, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman., Open sans BV, OK.

3.2. Coupes de Marques

Rotax Max, Rotax Master.

Les coupes de marque reconnues en 2018 par la FFSA peuvent être regroupées en fonction du nombre d'engagés, leurs classements seront séparés.

3.4. Matériel admis

3.4.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique doivent être scrupuleusement respectés.

3.4.2. Chaque pilote ne peut disposer, pour la journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.

Pour les autres catégories, chaque pilote ne peut disposer, pour la journée, que d'un châssis et deux moteurs.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2018 de la Coupe de Marque est appliqué.

3.4.3. Des mesures de niveau sonore peuvent être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif et Technique National.

3.5. Pneumatiques

Pour les catégories Minime et Cadet le pilote ne pourra disposer que de 3 pneus AV et 3 pneus AR, en gestion libre.

Pour les autres catégories, chaque pilote ne pourra disposer que de 3 pneus AV et 3 pneus AR slicks, idem pour les pneus pluie.

ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

4.1. Généralités

4.1.1. L'épreuve se déroulera selon les recommandations de la Ligue Normandie pour les courses 2018 et le Règlement Sportif National.

4.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course le samedi soir. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils doivent impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation est sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing est notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque manifestation.

4.2. Spécificités

4.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroule de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie dispute 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se déroulent suivant l'article 4.2.4. du présent règlement.

4.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives : 10 tours par temps sec 8 tours par temps de pluie

Pré Finale : 14 tours par temps sec 12 tours par temps de pluie

Finale : 14 tours par temps sec 12 tours par temps de pluie

Super finale (Nationale et tous KZ 2) : 18 tours par temps sec 15 tours par temps de pluie

Deux tours de moins pour les minimales par temps sec et un tour de moins par temps de pluie.

4.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés peuvent se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 10 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie sont divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

- 4.2.4. Places de départ pour les manches qualificatives
Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.
- 4.2.5. Pré-finale
Les résultats obtenus par chaque pilote dans la manche qualificative permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.
- 4.2.6. Finale
Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 5. CLASSEMENTS

L'ordre d'arrivée de la finale déterminera seul le classement final.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Tout cas non prévu dans ce présent règlement est tranché selon le Règlement Sportif National ou International.

ARTICLE 7. PROTOCOLE PODIUM ET REMISE DES PRIX

7.1 Protocole podium

A l'issue de l'épreuve, une cérémonie de remise des coupes aux trois premiers de chaque catégorie se déroulera sur le podium extérieur du circuit Lucien Lebet. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

ARTICLE 8. AMENDES

8.1. Absence de transpondeur et/ou de numéros de course

La présence du transpondeur et des numéros de course est obligatoire en fonction des indications reprises sur les horaires de la manifestation.

La Commission Sportive peut infliger une amende de **100 €** à tout pilote en infraction en plus des sanctions prévues à l'Art 19 du RSN.

8.2. Absence d'extincteur (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence d'extincteur la commission sportive peut infliger une amende de **100 €**.

8.3. Absence de bâche de protection avec tapis de sol (Art 4.4 du RSN)

En cas d'absence de ces protections la commission sportive peut infliger une amende de **100 €**.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende

Les sanctions reprises au présent article 8 peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre qu'il s'est mis en conformité.

ARTICLE 9. COMMUNICATION DES RESULTATS

Rapport de clôture

Chaque épreuve organisée donne lieu à la rédaction d'un rapport de clôture réglementaire comprenant : la liste des engagés, les classements de l'épreuve, les communiqués, les incidents, les accidents, les noms des officiels. Un exemplaire de ce rapport doit être retourné sous quinzaine à la FFSA, un second exemplaire comportant les copies des documents originaux doit être envoyé au Président de la Ligue Karting Normandie, un troisième exemplaire est archivé par l'ASK organisatrice.

Tous ces documents doivent être dûment complétés et signés

ASK Rouen 76
Le Président
Jean-Charles DUMONT

Ligue Karting Normandie
Le Président
Claude GRIPON

PRIX Daniel JACQUEMOT KARTING

DIMANCHE 10 JUIN 2018

Circuit Lucien LEBRET ANNEVILLE - AMBOURVILLE

Bulletin d'engagement

Engagement : 80 € (60 € pour Minime) (+ 25 € pour pilote ASA, non affilié)

Chèque à l'ordre de ASK Rouen 76, à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Majoration de 10 € de l'engagement à partir du Mardi 5 Juin 2018

Catégories : Minime, Cadet, Nationale, Senior, Master, Gentleman, Rotax, Rotax master, KZ 2, KZ 2 master, KZ 2 Gentleman, Open sans BV, OK

Conformément au RSN, des regroupements de catégories peuvent avoir lieu suivant le nbre d'inscrits par catégorie

	Pilote	Mécanicien	
NOM :		NOM :	
Prénom :		Prénom :	
Téléphone :			
Club :			
N° de licence :		N° de licence :	
Type licence :	Compétition	Entraînement	Titre de participation
Catégorie :			
Inscriptions :	Marie-France DUMONT 06 76 21 71 90 dumont.jean.charles@orange.fr		
Réservations stands ou paddocks :	Frédéric VETU 06 08 18 04 01	fvetu@hotmail.fr	
ASK Rouen 76 - 1444 Chemin d'Ambourville - 76 480 ANNEVILLE-AMBOURVILLE			